

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 935/A.E.

Astrida, le 30 avril 1951.

ASTRIDA



204

Monsieur,

J'ai constaté en compulsant les permis d'exploitation que l'Administrateur de Territoire fut saisi en 1948 d'une demande d'exploitation d'un cinéma en votre hôtel. Autant que je sache, pareil permis n'a jamais été délivré.

Je vous saurais gré de vous mettre en ordre à ce point de vue aussi rapidement que possible.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur de Territoire, W.ANTONISSEN,
p.o.

A Monsieur FUMIERE

à

A S T R I D A .